

# PATINAGE LAVAL (CPA LAVAL)

## Règlements - Bourses \* Lauréats \* Solos

### Année en cours : 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2022

## I. DESCRIPTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES PATINEURS

### Bourses

Patinage Laval soutient les athlètes à divers stades de leur développement et de la compétition en leur accordant des bourses. Patinage Laval octroie chaque année un soutien direct aux athlètes de la compétition individuelle pour les niveaux de pré-juvénile et plus.

Patinage Laval accorde des bourses pour encourager ses compétiteurs locaux. Les sommes attribuées proviennent des différentes campagnes de financement, de la compétition Invitation Laval ainsi que des dons provenant de différents organismes.

### Lauréats

Les lauréats est une reconnaissance en forme de trophée attribué à nos patineurs pour souligner leur succès de l'année. Ces différents trophées sont remis aux patineurs nominés qui se sont démarqués au courant de l'année dans une même catégorie de compétition.

## II. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AUX BOURSES ET AUX LAURÉATS

### 2.1 Le patineur résidant de Laval doit:

- Être membre de Patinage Laval au 1<sup>er</sup> septembre 2021 et avoir acquitté toutes les sommes dues à Patinage Laval avant le 30 octobre de l'année en cours (excluant les frais pour le Sport-Études). Pour les patineurs concernés, avoir fait leur inscription à l'équipe de compétition avant la compétition de sous-sections.

2.2 Le patineur non résidant de Laval doit être membre de Patinage Laval pendant au moins un an (le patineur sera éligible à la deuxième année) et avoir acquitté toutes les sommes dues à Patinage Laval avant le 30 octobre de l'année en cours (excluant les frais pour le Sport-Études), sauf avis contraire émis par le conseil d'administration.

### 2.3 Catégories **Sans limites, Pré-juvénile et plus**

- Pour les catégories **Sans limites, Pré-juvénile et plus**, l'inscription au programme de compétition de Patinage Laval est **obligatoire** avant la compétition Georges-Ethier (septembre 2021) ou Sous-section (septembre 2021).

- Pour les catégories **STAR 5 à OR** l'inscription au programme de compétition de Patinage Laval est **facultative**. Les catégories Star le formulaire de *Niveau de compétition* pour la saison 2021-2022 doit être obligatoirement complété et transmis au club avant le 30 septembre 2021.

#### 2.4 Catégories **STAR** et **Pré-Juvenile**

- Pour les catégories STAR, un patineur ne pourra être gagnant du Lauréat (trophée) plus de 2 fois dans une même catégorie.
- Pour la catégorie Pré-juvenile, le patineur sera admissible au lauréat pour une période de 2 ans seulement.

2.5 Pour être admissible aux bourses, le patineur doit avoir effectué les compétitions déterminées par le comité de bourses et lauréats au cours de la saison en cours, soit du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2022. Les compétitions déterminées doivent être obligatoirement faits dans le niveau de compétition soit pré-juvenile, juvenile, pré-novice, novice, junior ou senior.

2.6 Le patineur doit transmettre sa feuille de résultat au club ([info@patinagelaval.com](mailto:info@patinagelaval.com)) pour chacune des compétitions déterminées pour sa catégorie dans un délai de 5 jours suivant la date de la compétition. **Il est de la responsabilité des patineurs et des parents de valider les résultats utilisés pour le calcul sur la page *En route vers les Lauréats* du site internet. La date limite pour une demande de correction est le 10 mars 2022.**

2.7 Pour être admissible aux Lauréats, le patineur doit avoir participé aux compétitions déterminées par le comité des bourses et lauréats de la saison en cours, soit du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2022. Le patineur doit obligatoirement avoir participé aux compétitions dans une même catégorie. Le patineur ne peut pas chevaucher deux catégories de compétition, à défaut il ne sera plus admissible aux lauréats de la saison en cours.

#### 2.8 Absence à une compétition déterminée

En cas de blessure, le patineur devra fournir certificat médical prouvant qu'il ne pouvait faire la compétition. Le patineur pourra remplacer la compétition manquée par une autre sauf s'il s'agit des sections et une compétition provinciale. Le remplacement devra être approuvé par le comité des bourses et Lauréats.

Pour toute autre raison un patineur qui s'absente à une compétition déterminée pour le calcul (sauf les sections), il sera pénalisé en ce qui a trait aux lauréats. Une note de 0 lui sera attribuée pour la compétition manquée.

**Dans tous les cas d'absence, le patineur devra avoir fait les 3/4 des compétitions déterminées pour être admissibles aux Lauréats**

### **III. MODALITES D'ADMISSIBILITÉ DES PATINEURS AUX BOURSES ET AUX LAURÉATS**

3.1 Tout patineur répondant aux critères d'admissibilité décrits à l'article II, peut être admissible à recevoir une bourse et à être nommé pour les lauréats.

### **IV. ÉVALUATION DES CANDIDATS POUR LES BOURSES, LES LAURÉATS ET L'ATTRIBUTION DES SOLOS**

4.1 Les membres du comité Bourses et Lauréats agiront à titre de comité de sélection afin de procéder à l'attribution des bourses, des lauréats et des solos.

4.2 Les membres du comité doivent s'assurer du respect des critères d'admissibilité et de l'admissibilité du candidat à la catégorie où il est inscrit. Dans le cas où les informations reçues d'un patineur permettent de conclure que ce candidat n'est pas admissible pour cette catégorie, le comité de sélection peut rejeter sa candidature ou, avec la permission du candidat, transférer sa candidature dans la catégorie appropriée.

## Compétitions DÉTERMINÉES 2021-2022

Catégorie	Simple
STAR 5 à OR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finale Régionale des Jeux du Québec – Laval</li> <li>• 2 compétitions au choix <sup>1</sup></li> </ul>
Sans Limites	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Invitation St-Eustache</li> <li>• Finale Régionale des Jeux du Québec – Laval</li> <li>• Section B</li> <li>• 1 compétition au choix <sup>1</sup></li> </ul>

Catégorie	Simple	Couple	Danse
Pré-Juvenile	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finale Régionale des Jeux du Québec – Laval</li> <li>• Section B</li> <li>• 2 compétitions au choix <sup>1</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Section B et plus (si applicable)</li> <li>• 1 compétition au choix <sup>1</sup> (si applicable)</li> </ul>	
Juvenile	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finale Régionale des Jeux du Québec – Laval</li> <li>• Section B</li> <li>• 2 compétitions au choix <sup>1</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Section B et plus (si applicable)</li> <li>• 1 compétition au choix <sup>1</sup> (si applicable)</li> </ul>	
Pré-Novice	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Championnats québécois d'été</li> <li>• George-Éthier (hommes) ou Sous-section (dames)</li> <li>• Section A et plus (si applicable)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Championnats québécois d'été</li> <li>• George-Éthier (si applicable)</li> </ul>	
Novice	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finale Régionale des Jeux du Québec – Laval</li> <li>• 1 compétition au choix <sup>1</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Section A et plus (si applicable)</li> </ul>	
Junior	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Championnats québécois d'été</li> <li>• George-Éthier (hommes) ou Sous-section (dames)</li> </ul>		
Sénior	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Section A et plus (si applicable)</li> </ul>		

### V. ATTRIBUTION DES BOURSES – Pré-Juvenile à Senior

5.1 Le patineur qui participe aux différentes compétitions énumérées ci-haut dans plus d'une discipline (simple, couple, danse) peut recevoir la bourse qui est reliée à l'événement pour chacune des disciplines auxquelles il s'est inscrit et a acquitté le paiement.

<sup>1</sup> Au choix parmi les invitations de compétitions confirmées et éligibles pour la région de Laval.

- Si un patineur à un bye pour l'une des compétitions déterminées mais qu'il doit quand même acquitter les frais de la compétition, les frais lui seront remboursés comme s'il avait participé à la compétition.

## **5.2 Les bourses pour les couples et danseurs seront en fonction du patineur de Patinage Laval et non du couple.**

### **5.3 Le paiement des bourses se fera 3 fois par année**

- Novembre (après les championnats de sections);
- Janvier (avant les championnats canadiens);
- Avril (fin du calendrier des compétitions de Patinage Québec);

**\*\*\* Les bourses peuvent être versées par dépôt direct \*\*\***

### **5.4 Les bourses seront attribuées pour les compétitions suivantes :**

- Finale provinciale des Jeux du Québec
- Compétitions provinciales :
  - Championnats québécois d'été
  - Georges-Éthier
  - Sous-section
  - Sections A
  - Sections B
- Défi
- Championnats Canadiens
- Internationaux (Patinage Canada)

## VI. CATÉGORIES - LAURÉATS

### Lauréats - Trophées

Isabelle Brasseur	STAR 5 (Femme / Homme)
Trophée du Vice-président	STAR 6 (Femme / Homme)
Trophée du président	STAR (Femme / Homme) - STAR 8 - STAR 10 & OR
Cynthia Phaneuf	Pré-Juvenile (Femme)
Maxim Lippé	Pré-Juvenile (Homme)
Joanie Rochette	Juvenile (Femme)
Kurt Browning	Juvenile / Pré-Novice (Homme)
Josée Chouinard	Pré-novice (Femme)
Linda Lafond	Novice / (Femme)
Donald Jackson	Novice / (Homme)
Elizabeth Manley	Junior / (Femme)
Brian Orser	Junior / (Homme)
Karen Magnussen	Senior/ (Femme)
Elvis Stojko	Senior / (Homme)
Jean-Michel Bombardier	Pré-juvenile et plus (Couple)
Candy Jones & Don Fraser	Pré-juvenile et Juvenile (Danse)
Patrice Lauzon & Marie-France Dubreuil	Pré-Novice et plus (Danse)

### Lauréats – Plaques

#### Catégories :

Sans Limites (Femme/Homme) : moins de 7 ans, moins de 8 ans, moins de 9 ans, moins de 10 ans

STAR (Femme/Homme) : STAR 5, STAR 6, STAR 8, STAR 10, OR

## VII. CALCUL DU POINTAGE POUR LES LAURÉATS

*Tous les patineurs doivent participer aux compétitions déterminées pour le calcul durant la saison dans une même catégorie. Voir le tableau des compétitions page 3 et 4.*

7.1 Chaque patineur admissible aux Lauréats se verra attribué un pointage correspondant à la somme des pointages (CPC) obtenus pour chacune des compétitions déterminées auxquels il a participé durant l'année en cours. La moyenne des notes obtenues aux compétitions déterminées pour le calcul déterminera le classement.

7.2 Le patineur qui passe en finale se verra attribuer un bonus équivalent à 10% de la note obtenue au cours de la classification de la compétition.

7.3 En cas d'égalité, la somme des notes techniques obtenues dans chacune des compétitions déterminées pour l'année en cours sera utilisée pour départager les patineurs.

7.4. Si un patineur obtient un bye pour une compétition Internationale en simple, le même pointage que celui utilisé par Patinage Québec sera utilisé pour le calcul des lauréats. Par contre, ce pointage ne sera utilisé que pour la catégorie pour laquelle le patineur a reçu le bye.

*Ex: Un patineur doit faire Georg-Ethier en simple et en couple. Il obtient un bye pour aller aux Internationaux en simple. Il pourra bénéficier du pointage de Patinage Québec pour le simple mais n'aura pas de points pour le couple.*

## IX. CRITÈRES D'ATTRIBUTION D'UNE PERFORMANCE À LA REVUE SUR GLACE

- Le nombre de performance devant être attribué sera communiqué au cours du mois de février par le comité de la Revue sur glace au comité de sélection.
- Le comité de sélection se réserve le droit d'attribuer des solos dans l'une ou l'autre des catégories des patineurs afin de respecter le nombre de performances octroyés par le comité de la Revue sur Glace.
- L'attribution des solos/spots et figurations se fera dans l'ordre suivant (1 solo à la fois – non cumulatif et selon le nombre de représentations) par le comité de sélection :
  - 1) Tous les médaillés d'or en style libre de l'année
  - 2) Patineur participant à une compétition Internationale
  - 3) Patineur participant au Défi de l'est ou aux Championnats Canadiens
  - 4) Patineur participant aux championnats de section B et ayant obtenu un résultat en finale dans les 3 premières positions (Juvénile et Pré-Juvénile)
  - 5) Lauréats - catégories Pré-juvénile et plus (selon les disponibilités des solos, peut être jumelé à une autre catégorie).
  - 6) Lauréats - catégories Sans Limites : un quatuor (1<sup>ère</sup> place de chaque catégorie).
  - 7) Lauréats – catégories STAR (Trophées Isabelle Brasseur et Trophée du Président) : une performance au gagnant de chacun des trophées (critères à déterminer).
- **Si le patineur lauréat de l'un de ces trophées est invité à la Revue sur Glace la même année, il devra renoncer à tous numéros supplémentaires. Si le patineur préfère le ou les solos de mérite, il ne pourra pas être invité spécial à la Revue sur glace. \*\***

Le conseil d'administration se réserve le droit d'attribuer des performances à sa discrétion, selon les places disponibles.